



PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

N° D'IMPRIMÉ C68426727

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	02/10/2025	25103743

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ
Défavorable pour défaillances majeures	

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ
01/12/2025

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE
Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÈMENT : S013C326

(9) RAISON SOCIALE : CTA DES ESTROUBLANS

(3) COORDONNÉES : 20 AVENUE DE LONDRES
ZI LES ESTROUBLANS
13127 VITROLLES
Tél : 04.42.79.64.33

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÈMENT : 013C0679

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays FM-824-DQ (F)	Date d'immatriculation 06/12/2019	Date de 1 ^{ère} mise en circulation 06/12/2019
Marque CITROEN	Désignation commerciale JUMPY	
(1) N° dans la série du type (VIN) VF7VFAHKHKZ008151	(5) Catégorie internationale N1	Genre CTTE
Type/CNIT N10CTRCT066H067	Énergie GO	

Document(s) présenté(s)
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

Défaillances majeures :

- 1.1.13.a.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale atteinte) AVG, AVD
- 1.1.14.a.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour usé AVG, AVD
- 3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé D
- 3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace manquant ou manifestation défectueuse AVD
- 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté AVG, AVD
- 8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route AV

Défaillances mineures :

- 3.4.1.b.1. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace défectueux AVG
- 5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger ARD, ARG
- 6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés AVG
- 8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important

Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P2A00 P20E8

Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 20/11/2023 : 39832 km / 21/01/2025 : 47792 km

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ
052679

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : _____ DATE : _____

N° D'AGRÈMENT DU CENTRE : _____

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT		ARRIÈRE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		-2.0 m/km		
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	2 %		7 %	
Forces verticales :	1112 daN		802 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	383 daN	357 daN	275 daN	270 daN
Déséquilibre (<20%) :	7 %			
Forces de freinage (efficacité) :	383 daN	357 daN	275 daN	270 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) :	67 %			
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :	26 %			
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées(0.51 m-1) :	C1:0.11 m-1 C2:<0.1 m-1			
Feux de croisement (-3 % à -0.5 %) :	-2.8 %		-2.3 %	